

À l'attention de M. Nicolas Sarkozy,  
Président de la République  
Palais de l'Élysée,  
55 rue du Faubourg St-Honoré  
75 008 Paris

Paris, le 22 avril 2011

**Objet :** les autorités japonaises augmentent la limite admise d'exposition à la radioactivité pour les enfants de Fukushima

Monsieur le président de la République,

Alors que le Japon traverse une crise nucléaire depuis plus d'un mois, les enfants de la préfecture de Fukushima risquent d'être *volontairement* exposés à des doses de radioactivité dangereusement élevées.

Greenpeace a appris que les autorités japonaises ont relevé le seuil d'exposition à la radioactivité pour les enfants. Cette limite, définie au niveau national, a en effet été portée à 20 milliSieverts (mSv) par an. Dans 13 écoles de la préfecture de Fukushima (situées dans les villes de Fukushima, Date et Koriyama), le ministère japonais de l'Éducation et des Sciences (MEXT) a limité les activités de plein air à une heure par jour. Le MEXT a également demandé aux écoliers de se laver soigneusement les mains, le visage et la bouche après avoir pratiqué une activité en extérieur...

La décision prise par les autorités nippones est tout simplement scandaleuse. Comme vous le savez, en France, la dose limite annuelle pour la population est fixée à 1 mSv, et celle des travailleurs du secteur nucléaire à 20 mSv<sup>1</sup>. La décision du gouvernement japonais revient donc à autoriser, pour les enfants, une exposition équivalente à celle des travailleurs du nucléaire, ou encore 20 fois supérieure à celle tolérée pour la population.

Cette décision est d'autant plus inacceptable lorsqu'on sait que les enfants sont bien plus vulnérables à la radioactivité que les adultes<sup>2</sup>. La catastrophe de Tchernobyl nous a en effet enseigné que les enfants risquaient davantage de développer des cancers de la thyroïde, liés à une exposition à l'iode. D'après les mesures de radioactivité effectuées par les équipes de Greenpeace présentes à Fukushima – confirmées par des organisations de la société civile et par les autorités japonaises elles-mêmes – des taux de radioactivité anormalement élevés persistent dans plusieurs régions de la préfecture, au-delà de la « zone interdite » délimitée autour de la centrale.

<sup>1</sup> Conformément à la Directive 96/29/Euratom fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants.

<sup>2</sup> Trois arguments scientifiques expliquent que la vulnérabilité des enfants peut être multipliée par un facteur variant de un à deux : 1) En général, il existe une longue période de latence entre la première lésion (mutation non réparée d'une cellule d'ADN) et l'apparition d'un cancer. Ainsi, les enfants sont plus à même que les adultes de subir les conséquences d'une exposition sur le long terme. 2) Les radionucléides s'accumulent plus rapidement dans les organismes en croissance, avec des risques d'altération du système immunitaire. L'organisme est non seulement affaibli, mais également moins à même de repérer et de supprimer les cellules cancéreuses. 3) Dans les cellules présentant un taux de multiplication beaucoup plus important (comme c'est le cas dans les organismes en croissance), la réparation des mutations d'ADN est en général moins rapide et complète.

Cette radioactivité ne devrait pas décroître avant plusieurs dizaines d'années, en raison de la présence de certains radio-isotopes tels que le césium 137, dont la période radioactive (« demi-vie ») est de 30 ans.

Cette mesure est une parodie de normalité. Les autorités japonaises cherchent à faire croire, aux Japonais comme aux citoyens du monde entier, que « tout est normal » à Fukushima. Ce faisant, ils mettent en danger, en toute connaissance de cause, la santé et l'avenir de leurs enfants. Or, comme vous le savez, la situation au Japon est loin d'être normalisée, et la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi est toujours dans un état critique. Les rejets de radioactivité sont en cours, contaminant l'atmosphère mais aussi l'environnement marin, et ils pourraient encore s'intensifier si une nouvelle défaillance survenait sur l'un des réacteurs du site.

Un état d'urgence nucléaire aurait déjà dû être déclaré dans plusieurs régions de la préfecture de Fukushima. Une telle initiative est en effet obligatoire pour les pays membres de l'Union européenne lorsqu'on estime que la population pourrait être exposée à une dose supérieure à 5 mSv par an, sur une période de 12 mois. Aujourd'hui, le gouvernement japonais autorise les enfants à recevoir une dose quatre fois supérieure...

Malheureusement, ce n'est pas en décidant de relever la dose d'exposition acceptable que les conséquences et les dangers de la radioactivité vont disparaître comme par magie. Le gouvernement français n'a d'autre choix que de reconnaître les risques que fait peser l'industrie nucléaire sur les populations – et en particulier sur les enfants. Les radiations auxquelles sont exposés les écoliers japonais, avec le consentement des autorités, seraient totalement illégales en France.

Monsieur le Président, nous vous demandons de vous saisir du problème de la contamination des enfants de Fukushima, et notamment d'intervenir sans délai auprès du gouvernement japonais à ce sujet : une limite d'exposition maximale de 1 mSv par an doit être appliquée dans l'ensemble de la préfecture de Fukushima, et des mesures d'urgence sont nécessaires pour garantir qu'aucun enfant – ni aucun adulte – ne soit exposé à des niveaux de radioactivité qui ne seraient en aucun cas tolérés pour des citoyens français.

Comptant sur votre diligence, je vous prie d'agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de ma plus haute considération.

Pascal Husting,  
Directeur général  
Greenpeace France

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, somewhat abstract shape that appears to be the name 'Pascal Husting'.